

Image not found or type unknown



Validité d'un contrat de location

Par **mabb**, le **18/07/2011** à **14:13**

Bonjour,

j'ai récemment signé un bail de location pour un appartement, j'ai remis plusieurs chèques (dépot de garantie, caution), mais le contrat est incomplet car il manque la signature de mes parents qui se sont portés garant. Cependant, suite à un cas de force majeure indépendant de ma volonté, je me vois obligée de changer de département afin de poursuivre ma scolarité. L'agence considère le contrat comme effectif, et je suis soumise aux 3 mois de préavis pour un appartement qui ne sera pas loué. L'absence de la signature des cautionneurs ne rend-elle pas le contrat caduc ? N'y a-t-il pas d'alternative afin de résilier le contrat ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **14:17**

L'absence de signature de la caution fait qu'il n'y a pas de caution, et vous devez les 3 mois de préavis